



LA BESLIÈRE - LE MESNIL DREY  
LE BOCCAGE TERRE & MER

Accusé de réception en préfecture  
050-215001884-20240110-2024-05-DE  
Date de télétransmission : 11/01/2024  
Date de réception préfecture : 11/01/2024

Département de la Manche – Canton de Bréhal  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FOLLIGNY**

L'an deux mille vingt-trois, le 10 janvier à vingt heures trente minutes se sont réunis, dans la salle de la Mairie les membres du conseil municipal de la commune de Folligny sous la présidence de Mme Florence GOUJAT, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Procuration : 0

Présents : 14

DATE DE  
CONVOCAION

04/01/2024

DATE D'AFFICHAGE

11/01/2024

Etaient présents :

BONJOUR David, BELIN Georges, TIROT Stéphanie, adjoints,  
LAINÉ Michèle, Maire déléguée de Le Mesnil-Drey,  
TÉTREL Sylvie, Maire déléguée de la Beslière,  
MOULIN Jacky, PIETTE Pascale, BENSET Jocélyne,  
SEBIRE Michaël, LE CORFEC Stéphanie, DURAND Alexandre  
BIDOT Hélène, MARIE-AMIOT Antoine,  
Formant la majorité des membres en exercice

Absent excusé ayant donné procuration :

Absents excusés : ANELLI Franck

Secrétaire de séance : David BONJOUR

**2024-05 / Proposition d'achat via l'intervention de l'établissement public foncier de Normandie (EPFN) - projet de réhabilitation de la Boulangerie, parcelle B810**

Madame Le Maire rappelle le projet de la Commune de réhabiliter l'ancienne boulangerie,

Informe le Conseil municipal de la mise en vente des biens situés 36 rue de la Libération à Folligny, cadastré B 810 pour une superficie de 355 m2, correspondant aux besoins de la Commune pour réaliser son projet, dans le cadre de la Déclaration d'Intention d'Aliéner en date du 19 décembre 2023 émise par Maître Olivier LEGROS, notaire à Sartilly, au profit de Monsieur Alain LAUMAILLE, propriétaire, et reçue en Mairie 20 décembre 2023

Propose de procéder à cette acquisition,

Toutefois, compte-tenu du délai nécessaire à la mise en œuvre du projet d'aménagement rendant nécessaire une période de réserve foncière, propose de demander l'intervention de l'Établissement Public Foncier de Normandie.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

**DÉCIDE** l'acquisition de la parcelle cadastrée B 810 pour une superficie de 355 m2,

**DEMANDE** l'intervention de l'Établissement Public Foncier de Normandie pour procéder à cette acquisition et constituer une réserve foncière,

**S'ENGAGE** à racheter le terrain dans un délai maximum de cinq ans,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à la constitution de cette réserve foncière auprès de l'EPF Normandie.

Rendu exécutoire compte tenu de la transmission en  
Sous-Préfecture d'Avranches, le 11 janvier 2024 et de sa publication  
Le Maire  
Florence GOUJAT

Le Maire  
Florence GOUJAT

